

Conformément à la délibération du Conseil Municipal n°2023/1/17 du 17 février 2023, il sera procédé à une mise à disposition du public, de la Modification Simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du 08 mars 2023 au 10 avril 2023 soit 34 jours consécutifs.

La délibération prescrivant la mise à disposition du public de la Modification Simplifiée n° 1 du PLU est affichée aux lieux habituels de l'affichage de la Mairie de Petite-Île et sur le site de la ville de Petite-Île www.petite-ile.re depuis le 27 février 2023 et pendant la durée de la mise à disposition du public.

Le dossier mis à disposition du public ainsi que, le registre destiné à recueillir les observations et propositions du public est consultable et disponible au service Planification et Développement Urbain – 32 rue Général De Gaulle – Petite-Île, du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30, sauf jour fériés et fermeture exceptionnelle.

Le dossier pourra être consulté sur le site internet de la ville de Petite-Île : www.petite-ile.re

Le public pourra adresser ses observations et propositions aux adresses suivantes :

Par voie postale : Mairie de Petite-Île 192, rue Mahé de Labourdonnais – 97429 PETITE-ÎLE

Par voie électronique : urbanisme@petite-ile.re

Toutes demandes d'information pourront être adressées au service Planification et développement urbain par téléphone 0262-56-79-59 ou par courriel urbanisme@petite-ile.re

Pour Le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint



Olivier Fort